

**Cours orienté vers la pratique – Prestations collectives
Examen – Le 8 Juin 2016**

Cet examen comporte quinze (15) questions à choix multiples totalisant 12 points et six (6) questions à développement totalisant 32 points pour un total de 44 points.

Table des matières

Questions à choix multiples

Question 1	2
Question 2	2
Question 3	3
Question 4	3
Question 5	4
Question 6	4
Question 7	5
Question 8	6
Question 9	6
Question 10	7
Question 11	7
Question 12	8
Question 13	8
Question 14	9
Question 15	9

Questions à développement

Question 16.....	11
Question 17.....	13
Question 18.....	14
Question 19.....	15
Question 20.....	17
Question 21.....	20
Question 22.....	22

SECTION 1 : QUESTIONS À CHOIX MULTIPLES

Chacune des 15 questions à choix multiples vaut 0,8 point pour un total de 12 points.
Encerchez la bonne réponse sur la feuille de réponses.

Question 1 En ce qui concerne le calcul d'une obligation postérieure à la retraite, lesquels des énoncés suivants sont faux?

- I. Les étapes consistent à déterminer la valeur actualisée des prestations projetées à la date de départ à la retraite et de l'actualiser jusqu'à la date de l'évaluation pour l'ensemble du groupe.
 - II. Le montant de l'obligation cumulée jusqu'à présent correspond au montant de l'obligation totale projetée au titre des prestations multiplié par le nombre d'année de service accumulé à date, divisé par le nombre total d'années de service.
 - III. La date de l'admissibilité intégrale correspond à la date où les avantages sociaux postérieurs à l'emploi de l'employé sont acquis et à laquelle l'obligation intégrale est comptabilisée.
 - IV. Les projections du coût des prestations reposent sur le coût actuel moyen par participant et elles peuvent être ajustées pour tenir compte de l'augmentation des coûts des soins de santé et des soins dentaires, de l'impact du vieillissement des participants, le taux d'actualisation et la probabilité de survie des participants.
- A. Tous sauf I
 - B. Tous sauf II
 - C. Tous sauf III
 - D. Tous sauf IV
 - E. Tous

Question 2 S'agissant des avantages sociaux futurs, au chapitre 3462 de la Partie II du Manuel de CPA Canada, lesquels des énoncés suivants sont vrais?

- I. Le chapitre 3462 autorise le choix entre la méthode de constatation immédiate et la méthode du report et de l'amortissement aux fins de la comptabilisation des régimes à prestations déterminées.
 - II. Le chapitre utilise les expressions « passif (actif) au titre des prestations définies » et « obligations au titre des prestations définies ».
 - III. Les effets de la réévaluation sont désignés « Réévaluations et autres éléments ». Les « autres éléments » englobent le coût des services passés, les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et les compressions.
 - IV. Le chapitre 3462 est en vigueur pour les exercices à compter du 1^{er} janvier 2014.
- A. Tous sauf I
 - B. Tous sauf II
 - C. Tous sauf III
 - D. Tous sauf IV
 - E. Tous

Question 3 Au sujet des prestations versées aux couples non traditionnels en vertu du Régime québécois d'assurance parentale, lesquels des énoncés suivants sont vrais?

- I. Si les deux parents sont des hommes qui adoptent conjointement un enfant, la prestation d'adoption peut être partagée entre les deux parents.
 - II. Si les deux parents sont des femmes et que l'une d'elles donne naissance à un enfant, l'autre femme est habituellement admissible à la prestation de paternité.
 - III. Si les deux parents sont des hommes et que l'enfant naît d'une mère porteuse, seul le père biologique est admissible à la prestation parentale.
-
- A. I et II
 - B. I et III
 - C. II et III
 - D. I, II et III
 - E. La bonne réponse n'est ni A, ni B, ni C, ni D

Question 4 Concernant les prestations versées aux termes de l'indemnisation des accidentés du travail dans la plupart des provinces, lesquels des énoncés suivants sont vrais?

- I. Le programme d'indemnisation des accidentés du travail est le premier payeur dans une situation où une personne est blessée en conduisant un véhicule dans l'exercice de ses fonctions (p. ex., un livreur de pizza impliqué dans un accident de la circulation).
 - II. Si l'employeur offre un régime d'assurance médicament avec carte de paiement direct, il se peut que les réclamations qui doivent être soumises au programme d'indemnisation des accidentés du travail soient transmises à l'assureur parce que le régime de l'employeur est plus pratique.
 - III. Lors de la conception d'un régime d'assurance collectif, les prestations de décès prévues par le programme d'indemnisation des accidentés du travail doivent être prises en compte.
-
- A. I et II
 - B. I et III
 - C. II et III
 - D. I, II et III
 - E. La bonne réponse n'est ni A, ni B, ni C, ni D

Question 5 En ce qui a trait à l'Examen dynamique de suffisance du capital (EDSC), lesquels des énoncés suivants sont vrais?

- I. L'EDSC est l'un des processus de simulation de crise qui s'intégrerait bien au processus de gestion globale des risques de l'assureur.
 - II. Pour exécuter l'EDSC, il est nécessaire de bien comprendre les exigences minimales de fonds propres et les exigences cibles établies aux fins de surveillance.
 - III. Le rapport de l'EDSC doit inclure des détails sur au moins deux scénarios défavorables affichant la plus grande sensibilité au surplus disponible.
 - IV. Les scénarios défavorables plausibles au titre de l'assurance collective prévoient la hausse des taux d'incidence de l'invalidité ou une diminution des taux de cessation de l'invalidité.
 - V. Le scénario de base serait habituellement conforme au plan d'affaires de l'assureur.
-
- A. Tous sauf I
 - B. Tous sauf II
 - C. Tous sauf III
 - D. Tous sauf IV
 - E. Tous

Question 6 L'ICA estime qu'une protection convenable des prestations ILD en cas de faillite du promoteur du régime vise le meilleur intérêt du public. Laquelle des options suivantes est réputée viable dans le cadre du modèle actuel d'autoassurance?

- I. Exiger la capitalisation au moyen d'un mécanisme distinct, notamment une fiducie, au titre des prestations ILD autoassurées.
 - II. Hausser la protection du RRQ/RPC pour remplacer intégralement les prestations ILD d'un régime privé.
 - III. Hausser le statut prioritaire des employés invalides dans le cadre de procédures de faillite et exiger la divulgation aux employés des mesures financières et des répercussions de la faillite du promoteur sur les prestations.
 - IV. Rendre l'assurance obligatoire pour les régimes d'invalidité de longue durée.
-
- A. I, II et III
 - B. I, II et IV
 - C. I, III et IV
 - D. I et III
 - E. III et IV

Question 7 Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) joue un double rôle : veiller à ce que les produits médicamenteux brevetés ne soient pas vendus au Canada à des prix excessifs par les brevetés, et déclarer les tendances observées à l'égard des produits pharmaceutiques et des dépenses de recherche-développement des brevetés.

Le CEPMB applique divers critères pour la sélection des médicaments. Parmi les éléments suivants, lequel ne constitue pas l'un des critères de sélection?

- I. Seuls les médicaments ayant atteint la phase III des essais cliniques ou qui sont à l'étude par la Food and Drug Administration des États-Unis (FDA) sont considérés admissibles.
- II. Les médicaments doivent être susceptibles d'avoir une incidence clinique importante ou un impact significatif sur d'autres secteurs du système de soins de santé.
- III. Le CEPMB ne retient que les médicaments dont le coût est raisonnable et acceptable pour plus de 75 % des Canadiens (d'après le maximum des gains admissibles de la dernière année).
- IV. Parmi les éléments descriptifs des médicaments qui indiquent qu'un nouveau médicament pourrait donner lieu à un changement de la pratique clinique, nous retrouvons : premier médicament de sa catégorie, mécanisme d'action différent, technologie nouvelle, thérapie d'appoint, médicament-niche, médicament existant administré pour une nouvelle indication.
- V. Les médicaments sont jugés des candidats potentiels s'ils peuvent servir à traiter des conditions qui mettent en danger la vie, des conditions pour lesquelles il n'existe aucun traitement, des maladies rares ou, encore, s'ils sont susceptibles de faire changer la pratique clinique à l'intérieur d'un domaine thérapeutique.

- A. I et III
- B. III et IV
- C. III seulement
- D. I, III et IV
- E. V seulement

Question 8 Business Enterprises, qui compte des bureaux au Québec, offre un régime de soins dentaires SAS à tous ses employés. Parmi les énoncés suivants, lesquels sont vrais?

- I. La taxe de vente spéciale (9 %) s'applique aux prestations payées en vertu du régime, tandis que la taxe de vente ordinaire (9,975 %) ne vise que les frais d'administration.
 - II. Les prestations imposables pour chaque employé en 2015 représenteront le montant demandé en règlement par l'employé en question et(ou) ses personnes à charge.
 - III. L'impôt sur le capital des sociétés d'assurances est appliqué aux prestations payées en vertu du régime et aux frais d'administration.
-
- A. Tous sont vrais
 - B. Tous sauf I
 - C. Tous sauf II
 - D. Tous sauf III
 - E. Aucun n'est vrai

Question 9 Mélissa Nguyen est entrée en poste chez ColorfulHolidays le 15 mai 2016. Elle a deux enfants, Adam et Rose, issus d'un mariage précédent. Elle vient tout juste d'emménager avec son copain des six derniers mois, Mathieu, et elle vient d'apprendre qu'elle est enceinte. Mélissa n'a pas encore annoncé sa grossesse à ColorfulHolidays parce qu'elle vient de commencer à y travailler et elle craint la réaction de son employeur. À la date d'embauche, Mélissa a inscrit sa famille au régime collectif d'assurance-maladie de ColorfulHolidays.

Parmi les énoncés suivants, lesquels sont faux?

- I. Puisque le régime collectif d'assurance-maladie de ColorfulHolidays est réputé régime de services de santé privé, Mathieu est considéré comme le conjoint de Mélissa.
 - II. Si Mathieu a besoin de lunettes, qui ne sont pas couverts par le régime, Mélissa peut réclamer ces frais à travers son compte de gestion de santé et utiliser les montants pour calculer le crédit d'impôt non remboursable.
 - III. Pour Mélissa, la naissance de son troisième enfant n'est pas réputée être un événement de la vie parce que ses deux autres enfants sont déjà inscrits au régime familial.
-
- A. Tous les énoncés sont faux
 - B. Tous sauf I
 - C. Tous sauf II
 - D. Tous sauf III
 - E. Aucun énoncé n'est faux

Question 10 Concernant le calcul de la réserve d'exonération de primes d'un régime collectif d'assurance-vie, lesquels des énoncés suivants sont vrais?

- I. Une hausse du taux d'intérêt se traduira par une augmentation de la réserve.
- II. Une hausse des taux de rétablissement des employés en invalidité produira une augmentation de la réserve.
- III. Une hausse des taux de mortalité des employés en invalidité entraînera une augmentation de la réserve.

- A. I seulement
- B. II seulement
- C. III seulement
- D. Aucun
- E. La bonne réponse n'est ni A, ni B, ni C, ni D

Question 11 Aux fins de la sélection d'une table actuarielle, lesquels des éléments suivants doivent être pris en compte?

- I. La raison pour laquelle la table a été préparée.
- II. Le type d'expérience utilisé pour préparer la table.
- III. Les études d'expérience préparées postérieurement à la diffusion de la table et dont les résultats sont comparés à celle-ci.

- A. I et II
- B. I et III
- C. II et III
- D. I, II et III
- E. La bonne réponse n'est ni A, ni B, ni C, ni D

Question 12 En ce qui touche les lois et règlements qui s'appliquent aux actuaires et à l'assurance collective, lesquels des énoncés suivants sont vrais?

- I. En vertu des Règles de déontologie de l'Institut canadien des actuaires, il est interdit à un actuaire de contrevenir à une loi ou d'inciter un client à enfreindre une loi.
 - II. Au Québec, les lois et règlements qui touchent et affectent l'assurance collective sont répartis entre de nombreux textes de loi.
 - III. La « common law » est le fondement du droit civil au Québec.
-
- A. I et II
 - B. I et III
 - C. II et III
 - D. I, II et III
 - E. La bonne réponse n'est ni A, ni B, ni C, ni D

Question 13 Concernant la désignation d'un bénéficiaire d'une police d'assurance-vie au Québec, lesquels des énoncés suivants sont vrais?

- I. Le conjoint marié de la personne assurée est bénéficiaire irrévocable, à moins de stipulation contraire de cette personne.
 - II. Le conjoint de fait de la personne assurée est bénéficiaire irrévocable, à moins de stipulation contraire de cette personne.
 - III. Le conjoint en union civile de la personne assurée est bénéficiaire irrévocable, à moins de stipulation contraire de cette personne.
-
- A. I et II
 - B. I et III
 - C. II et III
 - D. I, II et III
 - E. La bonne réponse n'est ni A, ni B, ni C, ni D

Question 14 Parmi les éléments suivants, lesquels doivent être utilisés pour calculer les taux de prime pour l'ILD collective?

- I Les cotisations de l'employeur
- ii. Le délai de carence
- III Les taux d'incidence d'invalidité
- IV Les taux de cessation d'invalidité

- A. Tous sauf I
- B. Tous sauf II
- C. Tous sauf III
- D. Tous sauf IV
- E. La bonne réponse n'est ni A, ni B, ni C, ni D

Question 15 En ce qui concerne l'analyse des sources de gains et pertes, lesquels des énoncés suivants sont vrais?

- I. Le profit espéré des polices en vigueur comprend la libération des provisions pour écarts défavorables issues des réserves pour prestations d'invalidité de longue durée.
- II. Les gains et pertes d'expérience pour les polices d'assurance vie et santé collectives représentent l'écart entre les résultats réels au cours de la période étudiée et les hypothèses de meilleure estimation utilisées dans la tarification ou le plan d'affaires le plus récent.
- III. La variation du niveau des marges pour écarts défavorables doit être déclarée sous « Mesures de la direction et changements au titre des hypothèses ».
- IV. La compréhension de la variation des gains et pertes en assurance collective est nettement améliorée par une analyse des bénéficiaires au cours de la première période de la police qui est distincte de la deuxième période, et des suivantes.
- V. Le revenu net d'investissement provenant des fonds excédentaires (surplus) de la société est isolé des autres revenus de placement.

- A. Tous sauf I
- B. Tous sauf II
- C. Tous sauf III
- D. Tous sauf IV
- E. Tous

SECTION 2 : QUESTIONS À DÉVELOPPEMENT

Veillez répondre à six (6) questions :

Toutes les questions obligatoires (Total de **20 points**)

- 16 *5 points*
- 17 *5 points*
- 18 *5 points*
- 19 *5 points*

plus

Deux des questions facultatives (Total de **12 points**)

- 20 *6 points*
- 21 *6 points*
- 22 *6 points*

Seules les deux premières réponses aux questions facultatives seront notées.

Question 16

Vous venez tout juste d'être embauché à titre d'actuaire-conseil chez Southern Networks, un important fabricant de matériel de communication électronique.

La société est active en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Voici quelques statistiques sur le régime d'assurance collective de la société :

Produit	Primes brutes annuelles			Frais pour risques et profit de l'assureur	Autres dépenses de l'assureur	Contribution de l'employé au niveau des primes
	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick			
Vie	400 000 \$	200 000 \$	100 000 \$	5,0 %	10 %	50 %
Décès et mutilation accidentels	60 000 \$	30 000 \$	15 000 \$	inconnu	inconnu	Inconnu
ILD	600 000 \$	300 000 \$	150 000 \$	5,0 %	10 %	100 %
ICD	800 000 \$	400 000 \$	200 000 \$	2,0 %	12 %	0 %
Maladie	2 400 000 \$	1 200 000 \$	600 000 \$	2,5 %	12 %	50 %
Dentaire	<u>1 000 000 \$</u>	<u>500 000 \$</u>	<u>250 000 \$</u>	2,0 %	12 %	50 %
Total	5 260 000 \$	2 630 000 \$	1 315 000 \$			

Les provisions pour ENR s'élèvent à :

- 70 000 \$ pour l'assurance-vie
- 350 000 \$ pour l'ILD
- 350 000 \$ pour l'ICD
- 500 000 \$ pour l'assurance-maladie
- 230 000 \$ pour les soins dentaires

Si les provisions mathématiques étaient investies dans les activités de Southern, le taux de rendement de ces réserves serait de 7 %. L'assureur crédite actuellement 2 % à ces provisions.

En raison de quelques mauvaises décisions d'affaires, la société est désespérément à la recherche de fonds pour accroître son fonds de roulement.

Après discussion avec le vice-président aux ressources humaines, le directeur principal des finances recommande d'autoassurer toutes les produits, à l'exception des prestations d'assurance décès et mutilation accidentels afin de réduire les taxes, les frais de risque et profit chargés par l'assureur, et d'autres frais chargés par l'assureur.

L'entreprise a trouvé un tiers administrateur qui demande 8 % des primes pour administrer l'assurance.

Votre employeur vous demande de lui fournir des conseils.

- A. Calculez les économies potentielles de l'employeur au titre de toutes les taxes s'il autoassure (autoassurance totale) toutes les produits, sauf l'assurance décès et mutilation accidentels.
- B. Calculez toutes les autres économies potentielles découlant du passage à l'autoassurance (en supposant que les provisions pour ENR sont transférées au régime SAS au début de l'année).
- C. Analysez les problématiques provenant des propositions du directeur principal des finances.

Question 17

Une conférence fédérale-provinciale a présentement lieu afin de préparer le prochain budget fédéral et les prochains budgets provinciaux. Les deux paliers de gouvernement s'entendent sur la nécessité d'un ambitieux plan conjoint fédéral-provincial de dépenses en infrastructures, mais ils doivent trouver l'argent nécessaire pour exécuter ce plan et en gérer le budget. La compression éventuelle de divers programmes sociaux suscite beaucoup d'intérêt. Les changements envisagés sont énoncés ci-dessous. Veuillez indiquer, selon les groupes d'intervenants, les changements qui les préoccupent et pourquoi. Les groupes à prendre en compte sont les promoteurs de régimes privés, les groupes de retraités, les assureurs et le grand public.

Changements possibles :

1. Repousser à 69 ans le début du versement des prestations du RPC et de la SV.
2. Réduire de 50 % le partage des frais de traitement en clinique dans les hôpitaux.
3. Ne pas couvrir les frais d'exécution des ordonnances pour les aînés et réduire de 50 % la coassurance du coût des médicaments d'ordonnance.
4. Réduire de 25 % la couverture de l'assurance-emploi et allonger de six semaines la période d'attente.

Question 18

Fortune City est une entreprise albertaine qui confectionne des biscuits chinois. En raison de la récente chute des prix du pétrole, Fortune City a réduit son effectif, passant de 500 à 200 employés. À l'heure actuelle, les caractéristiques de son régime sont :

Assurance-vie de base – 100 % du salaire, totalement assuré

DMA – 100 % du salaire; totalement assuré

ICD – 85 % du salaire, durée maximale des prestations de 26 semaines; autoassuré

ILD – 66,6 % du salaire, délai de carence de 26 semaines, définition de propre emploi pour une durée de 2 ans; totalement assuré

Assurance médicaments et soins de santé – 5 options, y compris l'exemption

Dentaire – 6 options, y compris l'exemption

En tant qu'actuaire-conseil de Fortune City, vous avez été invité à commenter les scénarios suivants :

- A. L'une des façons de réduire la prime d'assurance-vie de base consiste à supprimer l'option d'exonération de la prime. Quelles seront les craintes advenant le retrait de cette caractéristique?
- B. L'ILD représente la plus coûteuse des garanties offertes par Fortune City. Veuillez fournir trois solutions de modifications concernant la conception du régime qui permettront de réduire la prime d'ILD.
- C. Fortune City offre actuellement un régime d'avantages sociaux flexible à titre de mécanisme de partage des coûts, élément qu'elle aimerait conserver. Quelles problématiques possibles accompagnent un régime d'avantages sociaux flexible comportant cinq (5) choix en matière d'assurance médicaments et soins de santé et six (6) choix de soins dentaires destinés à un groupe de 200 employés?
- D. Dans le but de maintenir la flexibilité tout en réduisant les coûts, Fortune City envisagerait de remplacer l'assurance médicaments et soins de santé et l'assurance des soins dentaires par un compte de gestion de santé. Veuillez énoncer certaines préoccupations relatives à cette option.

Question 19

Le Salon Tatooine est votre client depuis cinq ans. Cette entreprise a toujours été active au Québec et elle assume la totalité des avantages sociaux de ses employés. Voici un résumé de la facture mensuelle d'assurance :

Garantie	Volume	Taux mensuel
Assurance-vie	3 580 000 \$	0,18 \$
Invalidité longue durée (ILD)	179 568 \$	1,22 \$
Soins de santé	Individuelle 34	78 \$
	Familiale 61	219 \$
Soins dentaires	Individuelle 31	39 \$
	Familiale 62	109 \$
PAE	97	2,39 \$

- A. Quel montant verse annuellement le Salon Tatooine à l'assureur? On ne constate aucun roulement au sein de cette entreprise et les hausses salariales sont consenties au 1^{er} janvier.
- B. Quel est le total des avantages imposables à l'échelle fédérale et provinciale?

Au 1^{er} janvier 2017, le Salon Tatooine acquerra Alderaan Co., située en Ontario. Par coïncidence, cette entreprise offre les mêmes avantages sociaux que le Salon Tatooine, sauf pour l'assurance-vie; dans le cas d'Alderaan, la première tranche de 10 000 \$ d'assurance-vie est autoassurée.

Garantie	Volume
Assurance vie	2 560 000 \$
Invalidité longue durée (ILD)	106 400 \$
Soins de santé	Individuelle 27
	Familiale 29
Soins dentaires	Individuelle 27
	Familiale 29
PAE	56

- C. Le Salon Tatooine devrait-il ajouter les employés d'Alderaan à son régime ou ses employés devraient-ils être transférés au régime d'Alderaan?
- D. Les frais moyens du Salon Tatooine pour les soins de santé s'élève à 15,6 %. Dans quelle mesure l'acquisition d'Alderaan influera-t-elle sur les frais?

(suite à la page suivante)

- E. En vertu de l'acquisition, le Salon Tatooine ne sera plus en mesure d'assumer la totalité des coûts. Quelles sont les différentes façons qui permettraient au Salon Tatooine de partager la prime avec ses employés, s'il souhaite assumer 80 % des primes totales avant taxe? Quelle option recommanderiez-vous?
- F. Le Salon Tatooine a décidé de conserver le régime d'Alderaan incluant les prestations d'ILD imposables, et d'ajouter un compte gestion de santé de 500 \$ pour tous ses employés. Quel sera le nouveau montant versé à l'assureur, par garantie?
- Puisque la démographie d'Alderaan est identique à celle du Salon Tatooine, les taux du nouveau régime sont les mêmes que ceux du régime antérieur du Salon Tatooine.
 - Supposez une utilisation de 85 % du compte de gestion de santé et des frais semblables à ceux de l'assurance soins de santé.

Question 20

Maste Inc. offre actuellement un régime de soins dentaires et de santé à la retraite payé intégralement par l'employeur.

Soins de santé :

- Coassurance à 80 %
- Franchise familiale de 100 \$ par année
- Comprend : médicaments d'ordonnance, soins paramédicaux, soins de la vue et hospitalisation

Soins dentaires :

- Services de base remboursés à 80 %
- Services majeurs remboursés à 60 %
- Plafond annuel combiné de 2 000 \$ par personne par année

Maste Inc. se préoccupe du passif sans cesse croissant des avantages postérieurs à l'emploi et aimerait modifier la structure du régime pour les retraités futurs afin de mieux gérer les coûts à long terme.

Vous travaillez pour un cabinet d'experts-conseils et vous devez aider l'expert-conseil à exécuter quelques tâches.

A. L'expert-conseil envisage la possibilité de proposer deux solutions :

1. Remplacer les régimes de soins de santé et dentaire par un régime de soins de santé axé sur le consommateur, au sein duquel les retraités auront accès à un compte de gestion de santé de 3 000 \$ par année et à une protection en cas de catastrophe de 10 000 \$ par année de franchise, la coassurance à 100 % pour les médicaments d'ordonnance et l'hospitalisation, le tout gratuit pour les retraités.
2. Remplacer le régime actuel de soins dentaires et de santé par un régime d'avantages sociaux flexible en vertu duquel chaque retraité obtient un crédit pour avantages sociaux flexibles de 1 500 \$ et a le choix entre trois modules de soins de santé (exemption, de base et bonifié) et trois modules de soins dentaires (exemption, de base et bonifié).

On vous demande de commenter la comparaison de la structure actuelle du régime et les deux solutions d'après l'exposition au risque des employés, le coût pour les salariés et les perspectives de contrôle des coûts de l'employeur.

B. Afin de donner suite aux préoccupations de l'employeur au sujet du contrôle financier à long terme, identifiez les caractéristiques de chacune des solutions qui aideront l'employeur à maîtriser les coûts à long terme.

(suite à la page suivante)

- C. En prévision de la rencontre avec le client, l'expert-conseil vous a demandé de calculer le passif de ces options. Voici les résultats que vous avez obtenus à l'aide de votre programme d'évaluation :

OPD de votre régime (projetées au 31 mai 2016) : 6 458 000 \$

	Régime actuel	Solution 1	Solution 2
OPD (31 mai 2016)	6 734 000 \$	4 895 000 \$	1 110 000 \$
CS	178 000 \$	64 000 \$	30 000 \$

Les calculs sont-ils pertinents? (Indice : Seriez-vous en mesure de justifier les gains et pertes?)

- D. Au cours de la réunion, Maste Inc., vous demande pourquoi vous n'insistiez que sur les retraités futurs. Veuillez également aborder les problèmes reliés à des changements des avantages postérieurs à l'emploi, et les étapes qu'un employeur doit suivre.
- E. Enfin, Maste Inc. a décidé de mettre en place la solution 1 le 1^{er} juin 2016. Veuillez remplir le formulaire comptable en vertu de l'IAS 19 pour l'exercice financier au 31 mai 2016.

(suite à la page suivante)

Autres hypothèses :

- Le taux d'actualisation est passé de 5 % à 4 % le 31 mai 2016
- La duration du régime actuel est 14 et 10 pour la solution 1

Rapprochement de l'OPD

OPD (1^{er} juin 2015) 6 364 000 \$

Coût du service

Coût de l'intérêt

Prestations payées estimées (123 000 \$)

Coût des services passés

(Gains)/Pertes actuariels

- Selon les changements de l'expérience
- Selon les changements d'hypothèses démographiques
- Selon les changements des hypothèses financières

OPD (31 mai 2015) _____

Dépenses courantes de l'année

Coût du service courant

Coût des services passés

Coût de l'intérêt _____

Total des dépenses courantes

Constatation par les autres éléments du résultat étendu (AERE)

(Gains)/Pertes actuarielles au titre des obligations

Coût des services passés _____

Montant constaté dans les AERE

Question 21

Vous venez tout juste d'être embauché par la société d'assurances DI2B à titre d'actuaire chargé de l'évaluation. Cette société ne vend que des polices collectives d'invalidité de longue durée à des entreprises de taille moyenne au Canada. Ces produits comportent les caractéristiques suivantes :

Délai de carence de quatre (4) mois

Remplacement de salaire de 70 %, non indexé (maximum de 85 % de toutes sources)

Prestations payables jusqu'à 65 ans

Définition de propre occupation de deux ans

La gestion des réclamations est impartie à un fournisseur externe qui exige un honoraire équivalant à 8 % des réclamations payées. Les frais sont négociés à tous les ans.

La prime annuelle de DI2B est de 120 000 000 \$.

Hypothèses relatives aux réserves d'invalidité de longue durée :

Intérêt :	3,1 %
Taux de cessation de l'invalidité :	100 % de la table de base GLTD 1987
Dépenses :	8 % des réclamations payées

Passif des réclamations encourues mais non rapportées : 100 % des quatre derniers mois de prime

Structure de l'actif appuyant le passif

Obligations de société notées A : 60 %

Prêts hypothécaires résidentiels : 40 %

Résultats selon la MCAB

	Scénario de base	Scénarios							
		1	2	3	4	5	6	7	8
Passif (000 \$)	568 080	578 550	543 870	560 610	547 560	557 730	551 610	571 080	560 730
Taux d'intérêt équivalent	3,12 %	2,93 %	3,61 %	3,27 %	3,54 %	3,33 %	3,45 %	3,07 %	3,27 %

A. Veuillez commenter les hypothèses de l'évaluation courante et recommander des modifications, le cas échéant.

(suite à la page suivante)

- B. Veuillez calculer le capital requis actuel pour ce bloc de polices en supposant la répartition suivante du passif des sinistres d'ILD :

Durée de la période de versement des prestations non écoulee	Durée de l'invalidité			
	<1 an	1-2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
<1 an	0 %	0 %	0 %	0 %
1-2 ans	0 %	0 %	5 %	5 %
Plus de 2 ans	25 %	30 %	20 %	15 %

- C. En supposant un ratio cible de MMPRCE de 175 %, un objectif de rendement des capitaux propres de 13 %, un rendement après impôt de 2,5 % sur l'excédent (le surplus) et un taux d'imposition de 25 %, quelle marge de profit devrait être incluse dans la prime de la prochaine année?

Question 22

Vous êtes l'actuaire chargé de la tarification pour une petite société d'assurances qui offre de l'assurance-maladie pleinement assurée (mise en commun intégralement) à garantie d'un an; la valeur des primes en vigueur s'élève à 5 000 000 \$ et le capital totalise 1 000 000 \$ au 31 décembre 2015. La direction a fourni son plan d'affaires 2016 qui prévoit une augmentation de 5 % de la valeur intrinsèque et un nouvel objectif de vente de 500 000 \$, qui augmente de 10 % par année. On vous demande de revoir votre modèle de tarification pour atteindre l'objectif de valeur intrinsèque.

- a) Décrivez la difficulté de calculer la valeur intrinsèque de l'assurance collective en général.
- b) Décrivez les principaux constats qui se dégagent de la valeur intrinsèque comparativement aux rapports traditionnels.
- c) Calculez la valeur intrinsèque de la société au 31 décembre 2015, compte tenu des hypothèses suivantes :
 - La marge bénéficiaire actuelle de 5 % (y compris le revenu de placement sur le passif et le capital)
 - Un taux de déchéance de 7,5 % par année
 - Les déchéances et les nouvelles polices sont comptabilisées au premier jour de l'année; les renouvellements sont effectués au premier jour de l'année
 - Le taux d'imposition des entreprises est de 25 %
 - Le ratio cible du MMRPCE est de 150 %; le facteur de variation statistique pour la morbidité est 100 %
 - Les profits sont entièrement gardés dans la compagnie
 - Le taux d'actualisation de la valeur intrinsèque est 0 %
 - Supposez la terminaison de tous les groupes à la fin de 2018

Calculez la marge bénéficiaire corrigée (y compris le revenu de placement sur le passif et le capital) qui devrait être comprise dans votre tarification pour la vente et le renouvellement afin d'atteindre votre cible d'augmentation de la valeur intrinsèque.